

01/01/2021 – 31/12/2022

Mesure

Accompagner la transition écologique des TPE/PME grâce à la mise en place d'un crédit d'impôt, le financement de diagnostics et un accompagnement.

- 105 M€ pour le crédit d'impôt
- 15 M€ pour la transition des artisans, commerçants et indépendants
- 35 M€ pour les aides forfaitaires
- 45 M€ pour l'accompagnement des EETE
- **Total: 200 M€**

- PME/TPE cherchant à faire évoluer leur stratégie de développement en cohérence avec la transition écologique et/ou soumises à des obligations d'efficacité énergétique.

Conditions d'éligibilité

Plusieurs dispositifs sont identifiés :

- Crédit d'impôt pour les investissements de rénovation des bâtiments des TPE-PME du secteur tertiaire | > **Actif – Voir fiche « Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME »**
- Accélération de la transition énergétique: artisans, commerçants et indépendants : offre d'intégration de la transition écologique au travers de démarches de sensibilisation, la réalisation de diagnostics, de plan d'actions et de mesures d'accompagnement à la transition écologique | > **En cours de structuration.**
- Mise à disposition d'aides forfaitaires: actions et investissements dans l'écoconception des produits et services développés par les PME | > **En cours de structuration.**
- Mise en place d'actions d'accompagnement des entreprises engagées pour la transition écologique (EETE) réservé aux TPE/PME. | > **En cours de structuration.**

- **Les TPE-PME soumises aux obligations introduites par le « décret tertiaire », qui comporte une première échéance en 2030, sont visées en particulier.**
- **Dispositifs en cours de conception/déploiement.**

Ressources utiles

1. **Dispositifs à retrouver sur le [site de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie \(ADEME\)](#) une fois que ceux-ci seront opérationnels.**

Si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, contactez-nous :

- **Michelle DELCROIX FIALEIX, Conseiller Environnement & Economie Circulaire**
- Michelle.DELCROIXFIALEIX@nantesstnazaire.cci.fr
- **N° 02 40 44 63 74 / 06 23 86 92 36**